



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

**DOCUMENT DE SYNTHESE
POUR LA TABLE RONDE DES BAILLEURS DE FONDS DU MALI**

Mai 2008

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I. EVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS LA DERNIERE CONFERENCE DE TABLE RONDE : principales réalisations	4
1.1.Le CSLP I et le CSCRP : mise en œuvre et réalisations.....	4
1.2.L'organisation de six consultations sectorielles.....	5
1.3.L'évolution politique et sociale.....	6
1.4.L'évolution de l'aide publique au développement du Mali.....	7
1.5.La mise en œuvre de la Déclaration de Paris.....	8
II. L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE ET L'ATTEINTE DES OMD	9
2.1.La Stratégie de croissance accélérée.....	9
2.2.La progression vers les OMD et les perspectives 2015.....	9
2.2.1. Le Plan décennal de réalisation des OMD au Mali.....	10
2.2.2. L'Initiative de localisation des OMD dans 166 Communes du Mali.....	12
2.3.Le système de suivi du CSCRP et du Plan décennal de réalisation des OMD.....	13
III. LES BESOINS DE FINANCEMENT ET LE ROLE DES PARTENAIRES	14
3.1.Le plan de financement du CSCRP et du Plan décennal des OMD 2008-2012.....	14
3.2.Les perspectives de financement.....	15
CONCLUSION	16
ANNEXES	17

INTRODUCTION

Le Gouvernement de la République du Mali a décidé d'organiser une Conférence de Table Ronde des Bailleurs de Fonds (**TRBF**), les 12 et 13 juin 2008 à Bamako.

Quatre objectifs fondamentaux sont visés par cette Conférence de Table Ronde :

- renforcer la concertation et le partenariat entre le Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) autour des politiques et stratégies de développement du pays ;
- identifier les voies et moyens d'accélérer la croissance et les progrès vers les OMD ;
- développer des instruments pertinents de mesure et de suivi (statistiques) des politiques et stratégies de développement économique et social ;
- requérir, pour la réalisation de ces politiques et stratégies, un accompagnement fort de la communauté des bailleurs de fonds.

Aussi, sera-t-il développé au cours de cette table ronde un dialogue fécond autour de quelques instruments fondamentaux de développement et de coopération, récemment élaborés, comme le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (**CSCR**), le Plan décennal de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (**OMD**), le Plan d'action national de mise en œuvre de la Déclaration de Paris et le Programme de développement économique et social (**PDES**)¹ du Président de la République.

De même, certaines questions cruciales et d'intérêt commun telles que la lutte contre la corruption, la transparence dans la gestion des affaires publiques, plus généralement la bonne gouvernance, feront l'objet d'échanges et de prise de décisions commune à l'effet d'améliorer les performances du Gouvernement et d'évoluer vers la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

Les résultats attendus de cette Table Ronde sont essentiellement :

- un accord sur les politiques à mettre en œuvre pour accélérer la croissance au Mali et atteindre les OMD ;
- un engagement du Gouvernement malien sur un programme de mesures pertinentes à mettre en œuvre à cette fin ;
- des décisions sur la mise en place d'un système statistique et d'indicateurs, qui permettent la mise en œuvre de politiques orientées vers les résultats ;
- des engagements d'appui supplémentaire des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre du programme de développement global du Mali.

Les fruits de cette Table Ronde permettront au Gouvernement d'engager une action globale de développement plus intense, mieux structurée et plus efficace, capable d'accélérer la croissance économique et de réduire la pauvreté de façon significative et durable.

Il convient de rappeler que cette Conférence de Table Ronde se tient conformément aux recommandations de la précédente, tenue en mars 2004 à Genève. Organisée avec le soutien du PNUD, elle avait essentiellement pour but de nouer le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires autour de la mise en œuvre du CSCR. Elle devait aussi favoriser la mobilisation de ressources et offrir l'occasion de s'accorder sur des engagements précis.

¹ Pour tous les documents cités dans cette synthèse ainsi que les détails de certaines questions spécifiques, consulter le Site Web spécialement conçu pour cette Conférence de Table Ronde : <http://www.tablerondemali2008.org>

I. EVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS LA DERNIERE CONFERENCE DE TABLE RONDE : principales réalisations

À Genève, les conclusions de la Conférence de Table Ronde ont essentiellement porté sur le principe de l'aide budgétaire directe, la création d'un guichet unique pour faciliter la coordination et l'harmonisation de l'aide, la révision du CSLP, la sélection d'indicateurs de suivi plus pertinents, l'identification de nouvelles sources de croissance, l'organisation de six consultations sectorielles et, enfin, la tenue d'une Conférence de Table Ronde en 2006.

Trois années plus tard, le constat est que le Gouvernement du Mali a progressé dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Il a, en particulier, fait de l'appui budgétaire un instrument privilégié de sa coopération financière. En outre, il a organisé les six consultations sectorielles recommandées par la Conférence de Genève et a élaboré un CSLP de deuxième génération.

1.1. Le CSLP I et le CSCRP : mise en œuvre et réalisations

Le **CSLP I 2002-2006**, cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement du Mali à moyen terme, se fondait sur trois axes stratégiques prioritaires :

- assurer le développement institutionnel, l'amélioration de la gouvernance et de la participation ;
- développer les ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base ;
- développer les infrastructures de base et les secteurs productifs.

Le CSLP I se proposait de promouvoir un taux de croissance du PIB de 6,7% par an et réduire la pauvreté de 63,8 % à 47,5 % en 2006.

Sa stratégie de mise en œuvre reposait sur un accroissement important des financements internes à travers une mobilisation importante des ressources intérieures. Les financements intérieurs prévus étaient de 1664 milliards de FCFA, tandis que les financements extérieurs attendus des partenaires au développement étaient de 1 043,6 milliards de FCFA, dont 793,1 milliards de FCFA de financements programmés et 250,5 milliards de FCFA de financement additionnel correspondant à la prise en charge de l'écart de financement du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

Au bilan, la revue 2007 du CSLP I a confirmé que le niveau de pauvreté monétaire au Mali a été réduit de 68,3% en 2001 sur la base d'un seuil estimé à 144.022 FCFA à 56% en 2006 sur un seuil estimé à 156.195 FCFA. L'objectif de réduction de la pauvreté à 47,5% en 2006 n'a donc pas été atteint. Toutefois, la pauvreté en milieu urbain s'est atténuée puisque l'incidence de pauvreté est passée de 26,2% en 2001 à 20,1% en 2005. En revanche, en milieu rural, elle est demeurée stable à 73,0% en 2005. La pauvreté au Mali est donc essentiellement un phénomène rural. Enfin, la profondeur de la pauvreté s'est établie à 24,1% en 2005 contre 31,4 % en 2001, ce qui indique que la distance des revenus des pauvres par rapport au seuil de pauvreté a diminué.

Ces résultats sont certes appréciables mais pas à hauteur de souhait. Cela s'explique en grande partie par un environnement international et national défavorable caractérisé, entre autres, par la hausse du prix du carburant, les effets des crises et guerres dans la sous-région, l'insuffisance du financement extérieur, les aléas climatiques, les calamités naturelles, l'enclavement du pays et le coût élevé des facteurs de production, la baisse du cours mondial de certaines productions nationales comme le coton. Il y a également la faible maîtrise de la croissance démographique, les spécificités socioculturelles, les déficits de gouvernance et de gestion publique, l'absence d'opportunités économiques, la faiblesse des mécanismes de protection sociale, l'insuffisance et l'instabilité de la croissance économique.

Sur la base des leçons tirées de l'expérience du CSLP I et des recommandations de la Table Ronde de Genève 2004, le Gouvernement du Mali a élaboré un cadre stratégique de deuxième génération.

Le CSLP II ou « **Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR)** », qui couvre la période 2007-2011 a été adopté par le Gouvernement, le 20 décembre 2006. Il repose sur trois orientations stratégiques, qui ont vocation à se renforcer mutuellement : le développement des infrastructures et du secteur productif, la poursuite des réformes structurelles et le renforcement du secteur social. Il vise deux objectifs majeurs :

- promouvoir une croissance annuelle de 7% par la génération de richesses et la création d'emplois à travers des secteurs porteurs de l'économie nationale tels que les productions rurales, les mines, l'énergie, les biens et services, des formes alternatives d'énergie, une maîtrise de la croissance démographique et une meilleure redistribution de la richesse pour réduire les inégalités et les distorsions sociales ;
- améliorer le fonctionnement de l'administration publique par la consolidation des réformes entreprises dans les domaines institutionnel (décentralisation), de la gouvernance démocratique (État de droit, lutte contre la corruption, justice, sécurité humaine, parlement), économique (micro-finance, appui au secteur privé) et social (éducation, santé).

Le CSCR ambitionne de relever un triple défi, à savoir : (i) réduire la pauvreté, notamment par la forte implication des pauvres dans leur propre promotion économique et sociale, (ii) assurer une croissance forte et soutenue par l'exploitation de nouveaux pôles de richesse et (iii) placer le pays dans l'orbite du développement durable.

Pour réduire de manière significative la pauvreté, le CSCR envisage un ancrage du développement à la base, embrassant les contours de la décentralisation, pour améliorer les conditions de production dans les zones rurales et créer de nouveaux pôles de développement des économies locales.

Dans cette optique, une attention spécifique est prêtée à la redistribution des richesses, par catégorie sociale et spatiale, pour atténuer les inégalités sociales. La compétitivité de l'économie sera améliorée, les capacités du secteur privé seront renforcées pour en faire le principal vecteur de la croissance, les ressources humaines développées, les pôles de richesse diversifiés et de nouvelles sources de croissance identifiées et exploitées.

A cet effet, le Gouvernement a organisé six consultations sectorielles, qui ont permis une meilleure harmonisation des points de vue du Gouvernement malien avec ses partenaires et la mise en chantier de nombre d'activités sectorielles susceptibles d'accélérer la croissance et de lutter plus efficacement contre la pauvreté.

1.2. L'organisation de six consultations sectorielles

Les six consultations sectorielles recommandées par la Conférence de Genève ont effectivement été tenues entre 2004 et 2006. Au cours de ces consultations sur « l'Eau potable et l'assainissement », la « Décentralisation », le « Développement rural et agriculture irriguée », le « Développement des infrastructures », le « Développement institutionnel et renforcement des capacités » ainsi que lors du « Forum des investisseurs », le constat a été fait que la pauvreté demeure un problème persistant au Mali.

Pour lutter efficacement contre la pauvreté, les consultations sectorielles ont suggéré une synergie d'actions capables de contribuer qualitativement à la réalisation des objectifs stratégiques du millénaire pour le développement. Elles ont retenu que, dans les circonstances actuelles, on peut certes opposer au phénomène de la pauvreté une forte croissance, mais même si la croissance est forte, elle ne peut profiter aux pauvres que par des actions correctives sur la répartition de ses fruits et par le financement d'actions spécifiques ayant un impact direct sur les pauvres. D'où la nécessité d'entreprendre des actions spécifiques pour intégrer les pauvres au processus de développement, en

qualité d'acteurs, et réduire significativement les inégalités sociales ainsi que les disparités entre les régions, entre les communes et entre les sexes.

Les plans d'action, programmes et projets présentés, par les consultations sectorielles contribueront, dans leur mise en œuvre, à répondre aux aspirations profondes des populations maliennes, particulièrement des groupes les plus démunis, et à améliorer sensiblement la qualité de la vie.

Cela dit, les quatre années qui nous séparent de la Table Ronde de Genève ont été marquées, au Mali, par des évolutions notables dans la vie politique, sociale, institutionnelle et économique. Des initiatives pertinentes ont été prises et parfois mises en œuvre, et qui méritent d'être partagées avec la communauté des bailleurs de fonds, de façon ouverte.

1.3. L'évolution politique et sociale

L'année 2007, en particulier, a été marquée par des élections présidentielles et législatives apaisées, transparentes, justes et crédibles. L'élection présidentielle (avril 2007) s'est soldée par la victoire du candidat Amadou Toumani Touré, avec plus de 70% des voix exprimées.

En juillet 2007, le Mali s'est doté d'une nouvelle Assemblée Nationale renouvelée à 80%. Une opposition parlementaire a fait son apparition, marquant ainsi la fin du « consensus » qui a dominé le premier mandat du Président de la République. En outre, un nouveau Premier Ministre a été désigné en septembre 2007 et un nouveau Gouvernement mis en place en octobre.

Le bon déroulement des élections et l'installation en toute sérénité des structures subséquentes ont conforté l'expérience démocratique du Mali et placé le pays dans de meilleures conditions de stabilité pour attirer certains investissements au bénéfice du développement économique et social.

Par ailleurs, depuis cinq ans au moins, le climat social s'est apaisé parce qu'une attention particulière a été portée au monde du travail, spécialement aux enseignants, à la famille judiciaire, aux services de sécurité et aux retraités. Les salaires ont été sensiblement augmentés, les statuts de la fonction publique et de certains corps particuliers revalorisés, l'âge de la retraite rallongé, les pensions de retraites majorées et leurs paiements mensualisés. Le logement social, qui fait le bonheur des revenus modestes, a connu un progrès appréciable avec la construction de 4 066 logements entre 2002 et 2007, grâce notamment à un fructueux partenariat entre l'Etat et des promoteurs immobiliers privés. Un ambitieux programme de construction de plusieurs milliers de logements sociaux est en chantier.

Certes, le pays a connu, en mai 2006, une instabilité liée à la reprise de la violence au Nord, principalement dans la région de Kidal, mais le phénomène a connu des débuts de résolution à la faveur du dialogue républicain et de la concertation, ayant abouti à un accord de paix signé en juillet 2006 avec les insurgés. Pour consolider la paix et la sécurité, le Gouvernement a engagé des actions de développement dans les régions du Nord qui figurent parmi les plus défavorisées par la nature. C'est le sens du Programme d'Investissement et de Développement Rural des Régions de Gao et de Tombouctou, étendu à la région de Kidal. C'est aussi la finalité du Programme Décennal de Développement des Régions du Nord-Mali initié par le Forum National sur le Développement du Nord, tenu à Kidal en mars 2007.

Pour le reste, le secteur privé a été conforté par certaines mesures de promotion : construction de marchés, réalisation d'infrastructures de transport, création de services publics d'appui aux promoteurs et aux entreprises, allègements fiscaux, protection de droits, de brevets et de propriété intellectuelle. Un système d'information en ligne a été mis en place pour simplifier, fluidifier et rendre transparentes les règles et procédures applicables aux différentes opérations d'investissement. Dans le domaine de la micro-finance, plus de 520 institutions offrent quotidiennement des services

financiers de proximité et des facilités d'accès au crédit, particulièrement aux plus démunis. Dans le secteur des communications, le nombre d'abonnés au téléphone - fixe et mobile - a pratiquement explosé, en deux ans, passant de 472 695 en 2004 à 1 597 582 en 2006.

Dans la foulée de ces mesures d'incitation, le suivi-évaluation et le contrôle des services publics ont été renforcés, notamment par la mise en place d'un Conseil Présidentiel pour l'Investissement et du Bureau du Vérificateur Général.

Au bilan, le Mali d'aujourd'hui connaît un développement appréciable des affaires et attire de plus en plus les investisseurs. Les investissements directs privés ont été en moyenne de 109 milliards de FCFA par an ces cinq dernières années. Le taux d'investissement global est ainsi passé de 16,4% du PIB en 2002 à 20,4 % en 2006, avec un niveau moyen de 10,0% pour l'investissement privé. Ces résultats n'auraient pu être atteints sans l'appui des partenaires techniques et financiers. Cependant, si l'aide publique au développement du Mali a connu une hausse notable ces cinq dernières années, elle demeure insuffisante au regard des besoins du pays.

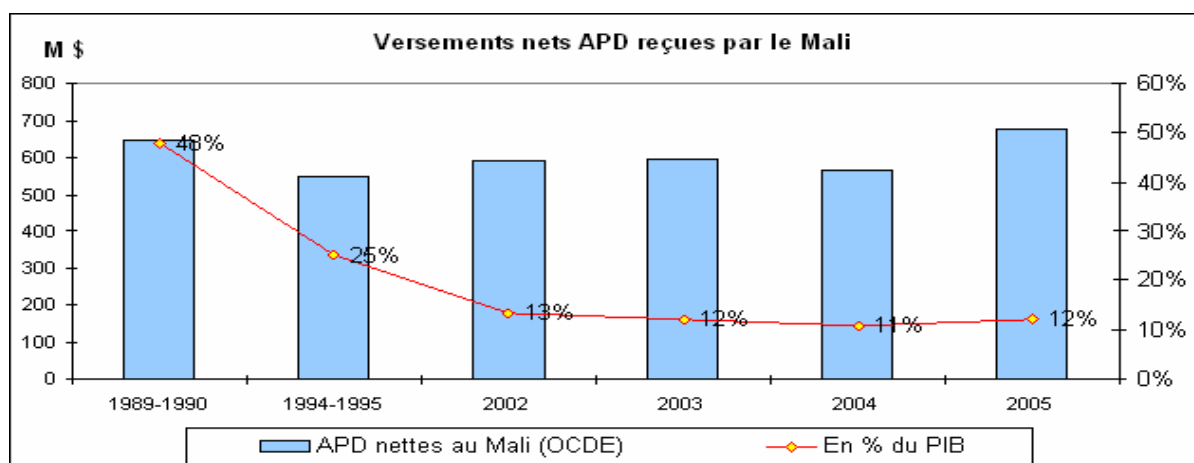
1.4. L'évolution de l'aide publique au développement du Mali

Les statistiques de l'OCDE, entre 2002 et 2005, indiquent que le volume de l'Aide Publique au Développement (APD) du Mali est passé de 593 à 677 millions de dollars américains. Autrement dit, sur la période du CSLP I, l'aide extérieure a augmenté de 14%. Cependant, cette évolution cache des disparités d'une année à l'autre.

En terme réel, sur la même période, le volume de l'aide reçue par le Mali en dollars constants a été en moyenne de 608 millions. Cela est en moyenne inférieur au volume de l'aide reçue en 1989-1990, qui se chiffrait à 646 millions de dollars. Pourtant entre 1990 et 2005, la population malienne a augmenté, le PIB des pays donateurs s'est accru et le Mali a amélioré ses performances économiques, ses politiques institutionnelles, ses stratégies de développement et sa gouvernance démocratique globale.

En terme relatif, le ratio de l'aide rapporté au PIB a légèrement baissé. Ce ratio est en effet passé de 13% du PIB en 2002 à 12% en 2005 comme l'indique le graphique 1 suivant :

Graphique 1. Versements nets APD reçus par le Mali 2002-2005.

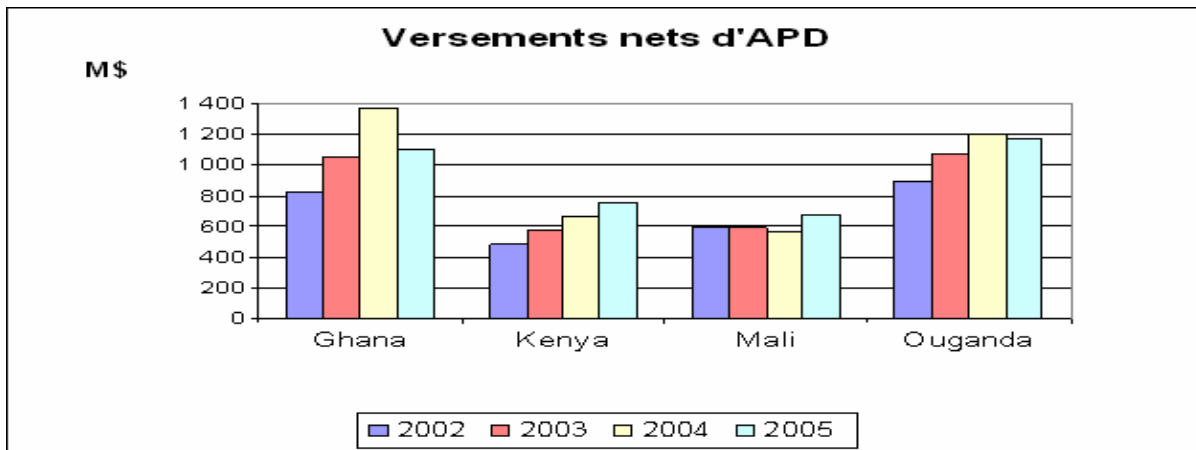


Source : Statistiques de l'OCDE. www.ocde.org

L'aide publique au développement du Mali a certes été appréciable sur la période du CSLP I (2002-2006), toutefois elle s'est révélée insuffisante pour accélérer la croissance, réduire significativement la pauvreté et placer le pays sur une trajectoire qui lui permettrait d'atteindre les OMD à l'horizon 2015.

Par ailleurs, cet appui demeure nettement en deçà de celui accordé à des pays comme le Ghana ou l'Ouganda dont les efforts de bonne gouvernance sont comparables à ceux du Mali ainsi que le montre le graphique 2 ci-dessous :

Graphique 2. Versements nets d'aides publiques au Mali et à certains pays africains 2002-2005.



Source : Statistiques de l'OCDE. www.ocdc.org

Pour inverser la tendance actuelle et rattraper son retard dans la réalisation des OMD, le Mali escompte un accroissement substantiel de l'aide publique au développement. Une aide qui sera mieux coordonnée, et plus efficace dans son utilisation, avec la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

1.5. La mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Le Mali a signé la Déclaration de Paris en 2005. Depuis, le Gouvernement a pris des mesures pour la mettre en application. Pour donner davantage corps au processus de l'alignement et d'harmonisation au niveau national, les 12 indicateurs de progrès de la Déclaration de Paris ont été déclinés en un plan d'action national en cours d'exécution, avec la ferme volonté de satisfaire à l'échéance 2009. Un Secrétariat à l'harmonisation a été créé pour jouer un rôle décisif dans la programmation, l'allocation et le suivi de l'aide.

Côté partenaires, un pôle technique a été mis en place pour renforcer le dialogue avec le Gouvernement et soutenir l'élaboration conjointe d'outils d'aide au développement tels que des stratégies de collaboration et d'assistance, des accords conjoints de financement, des études et des missions conjointes.

Les deux secrétariats travaillent de concert à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action en vue de l'harmonisation de l'aide. L'aide budgétaire directe (9% de l'aide globale en 2005-2006) est aujourd'hui une réalité au Mali, même si elle n'a pas atteint le niveau souhaité par les autorités maliennes.

Après la Conférence de Table Ronde de Genève, une nouvelle dynamique a été insufflée à la coordination des partenaires techniques et financiers du Mali. Cela s'est d'abord développé au niveau sectoriel (éducation, santé, décentralisation/développement institutionnel) avant de couvrir d'autres domaines du développement économique et social.

La préparation du Plan de réalisation des OMD et du Plan d'action national pour la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a nécessité une réponse globale et collective de la communauté des donateurs au Mali. Cela s'est concrétisé par une Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP), pour donner un nouvel élan au processus d'alignement et d'harmonisation de l'aide. La SCAP se

veut, en effet, un cadre institutionnel adéquat d'échange d'informations, de dialogue, d'apprentissage mutuel et de prise de décisions. Elle vise essentiellement quatre objectifs :

- soutenir la mise en œuvre du CSCRP, en alignant les appuis des PTF sur les priorités définies dans le CSCRP et le plan décennal de réalisation des OMD ;
- améliorer l'efficacité globale de l'aide au Gouvernement du Mali ;
- développer un cadre de dialogue fondé sur le partenariat, en améliorant les cadres et mécanismes de coordination/concertation existants ;
- développer une approche coordonnée pour le renforcement des capacités (systèmes/procédures) nationales.

La SCAP s'inscrit dans la durée et épouse les principes directeurs du CSCRP et de la Déclaration de Paris. Participative et inclusive, elle traduit dans les faits la responsabilité partagée du Gouvernement, des PTF et de la société civile dans les efforts d'accélération de la croissance et d'atteinte des OMD au Mali.

II. L'ACCELERATION DE LA CROISSANCE ET L'ATTEINTE DES OMD

2.1. La stratégie de croissance accélérée

Après examen de plusieurs hypothèses d'investissements publics et de pression fiscale, le Gouvernement a développé un scénario volontariste d'une plus forte croissance de 7%, au moins sur la période 2008-2012, qui traduit sa volonté d'accélérer la croissance globale du pays. Un tel taux de croissance correspond, de fait, à l'hypothèse de croissance qui avait été retenue pour la formulation du CSCRP. Cet objectif est aussi visé par le Programme de Développement Economique et Social (PDES), plate-forme électorale du Président de la République lors de la dernière campagne présidentielle.

Aussi, face aux diverses contraintes, le Gouvernement a-t-il élaboré une stratégie de croissance accélérée (pour la période 2008-2012) qui lui permettra d'atteindre l'objectif de croissance de 7%. Cette stratégie est essentiellement axée sur le développement de l'agriculture pour faire du Mali une puissance agropastorale, la poursuite du programme d'expansion des infrastructures de base, le développement du secteur privé et l'accroissement de l'investissement dans les ressources humaines. Sa mise en œuvre se fera en adéquation avec la préservation des équilibres macroéconomiques, la modernisation de la gestion des finances publiques et l'accélération des réformes structurelles nécessaires à la consolidation de la croissance économique. Elle se fera aussi sur la base d'un **renouveau de l'action publique**, une **gouvernance de qualité**, qui se matérialisera par la consolidation et l'intensification des actions de bonne gouvernance en cours, notamment dans les domaines institutionnel (PDI), de l'administration publique (décentralisation), de l'éducation (PRODEC), de la santé (PRODESS), de la justice (PRODEJ), de la paix et de la sécurité (Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix, GPSP).

La réalisation de ces programmes de gouvernance alliée aux mesures spéciales d'accélération de la croissance, avec comme levier l'amélioration de la production primaire et le renforcement de la sécurité alimentaire, permettra à coup sûr de réduire significativement la pauvreté, particulièrement en milieu rural, et d'entamer le décollage socio-économique du Mali.

2.2. La progression vers les OMD et les perspectives 2015

L'accès de tous aux services de base et la résorption des inégalités ont toujours constitué une préoccupation majeure pour le Gouvernement du Mali. Aussi a-t-il pris plusieurs initiatives

novatrices et élaboré un Plan décennal de réalisation des OMD, pour garantir aux populations maliennes une amélioration sensible de la qualité de la vie à l'horizon 2015.

2.2.1. Le Plan décennal de réalisation des OMD au Mali

Le Plan décennal de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali 2006-2015, élaboré avec l'appui du PNUD, couvre sept (7) domaines : 1) éducation de base, 2) santé/lutte contre le VIH-SIDA, 3) agriculture/lutte contre la faim, 4) infrastructures routières/transports, 5) eau/assainissement, 6) énergie, 7) genre/autonomisation des femmes.

La base de mise en œuvre opérationnelle de ce plan est le CSCR, du moins durant les cinq prochaines années. La stratégie de réalisation repose sur la mobilisation de toutes les énergies au Mali. Cela paraît d'autant plus nécessaire que la dernière revue du CSLP a fait ressortir qu'au rythme actuel d'exécution des programmes et projets de développement, le Mali risque fort de ne pas atteindre un grand nombre d'OMD à l'horizon 2015.

En effet, les statistiques de progrès vers les OMD² indiquent que le pays affiche des résultats notables dans les secteurs de l'eau potable, de la lutte contre le VIH-SIDA et de l'éducation dans le primaire. Sur ces trois secteurs, l'espoir est permis à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus et intensifiés.

Se fondant sur le constat que, si les tendances actuelles se poursuivent, tous les OMD ne seront pas atteints à l'horizon 2015, le Gouvernement a procédé à une analyse diagnostique des secteurs concernés par les OMD au Mali, qui a permis de mieux cerner l'ampleur des besoins encore à satisfaire et la nature des défis à relever. L'exercice d'évaluation des besoins et de costing a été fait sur la base des modèles conçus par le « Millenium Project » et adaptés aux réalités maliennes.

- **Dans le secteur de l'éducation de base**, la mise en œuvre du Programme Décennal de l'Education (PRODEC) a permis de réaliser un taux brut de scolarisation de 75 % en 2006 contre 64,4% en 2002. Le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est passé de 22,8% en 2002 à 26,2 % en 2006. Le taux brut de scolarisation des filles est passé de 53,7% à 65,1%. Plus de 2 500 salles de classe ont été réalisées et plus de 1 000 enseignants ont été recrutés par an ces cinq dernières années. En dépit de certains progrès, notamment dans la scolarisation des filles, l'objectif de l'école primaire pour tous les enfants du Mali à l'horizon 2015 demeure encore éloigné. Les efforts en cours devront être renforcés et accélérés. Le Gouvernement envisage de redoubler d'efforts dans la mise en œuvre du PRODEC pour de meilleurs résultats, notamment la qualité globale du système éducatif.
- **Dans le secteur santé/lutte contre le VIH-SIDA**, le Programme de Développement Sanitaire et Social 2005-2009 (PRODESS II) a permis de réduire sensiblement la mortalité néonatale, infantile et des enfants de moins de 5 ans, la morbidité et la mortalité maternelles. Les carences nutritionnelles et les maladies infectieuses ont également enregistré un recul notable. Le pourcentage de population ayant accès aux soins de base dans un rayon de moins de 5 km est passé de 44 % en 2002 à plus de 51% en 2006. La proportion est de 75% dans un rayon de moins de 15 km. Les centres de santé communautaires sont passés de 605 à plus de 750. Plus de 75% de femmes enceintes bénéficient aujourd'hui de consultations prénatales, alors qu'elles n'étaient que de 54% en 2002. Le taux d'accouchements assistés est passé de 40% à 55% et le taux de vaccination DTCP3 d'enfants de moins d'un an est passé de 74% à 92 %. Le secteur de la santé s'efforce de gérer la surveillance épidémiologique, mais les efforts de mise en œuvre des politiques et stratégies de lutte contre la maladie ne sont pas encore à hauteur de souhait.

² Pour les détails des progrès du Mali vers les OMD, se référer à www.mdgmonitor.org

- **Dans le secteur de l'agriculture/la lutte contre la faim**, une loi d'orientation agricole a fait de l'agriculture une des priorités du développement économique et des mesures incitatives ont été prises pour attirer les investisseurs vers ce secteur, le moderniser et le rendre performant. Pour progresser vers les OMD dans ce domaine, le Gouvernement envisage des mesures spéciales d'accompagnement pour assurer l'accroissement et la diversification de la production agricole (ciblées sur les ménages ruraux exploitants agricoles), l'amélioration des revenus des populations rurales par une meilleure organisation du marché des aliments de base (élevage de petit bétail, aviculture, pisciculture, apiculture, sylviculture) ainsi que la transformation des produits locaux, le renforcement des capacités des ressources humaines et matérielles.
- **Dans le secteur eau/assainissement**, l'accès à l'eau potable est passé de 57% en 2002 à 67,4% en 2006. Le caractère stratégique de l'eau a amené le Gouvernement à adopter une politique et une stratégie de développement des ressources en eau, assorties d'un plan d'action, avec notamment la mise en place d'un système national d'information sur l'eau permettant d'évaluer la ressource mobilisable, de planifier et de mieux gérer son utilisation. Le Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP) prévoit la réalisation, la réhabilitation ou l'optimisation de points d'eau modernes, une gestion durable des infrastructures, des mesures de suivi et de contrôle des ressources en eau ainsi que le renforcement des services techniques déconcentrés. Les stratégies et mesures d'accompagnement particulières prises dans ce secteur de l'eau et de l'assainissement font que l'atteinte de cet objectif paraît désormais envisageable à l'horizon 2015.
- **Dans le secteur de l'énergie**, le Gouvernement a adopté, en mars 2006, un document de Politique Énergétique Nationale (PEN), dont le principal objectif est de contribuer au développement durable du pays à travers la fourniture de services accessibles au plus grand nombre de la population et au moindre coût ; des services qui stimulent en même temps les activités socioéconomiques. Pour ce faire, le Gouvernement envisage, entre autres, le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'énergie, la création et la mise en œuvre d'un système de planification énergétique performant, le développement de l'énergie domestique et l'électrification rurale, la promotion des énergies renouvelables et des énergies alternatives aux combustibles traditionnels, le développement du réseau national interconnecté, l'interconnexion électrique avec les pays de la sous-région. En matière de ravitaillement du pays en produits pétroliers, le Gouvernement est attelé à diversifier ses sources d'approvisionnement, à mieux organiser les opérateurs pour une diminution continue de la facture pétrolière.
- **Dans le secteur des transports**, la « **Lettre de Politique du Secteur des Transports dans le cadre du PST II 2008-2012** », adoptée par le Gouvernement en avril 2007, est assortie d'un programme d'investissement prenant en compte les aspects suivants : (i) l'entretien courant et périodique du réseau prioritaire, (ii) le développement et la modernisation du système routier, (iii) la remise en état des infrastructures ferroviaires et la modernisation des équipements de transport, (iv) le développement des infrastructures et la modernisation des équipements de l'aéroport international de Bamako Sénou et des aéroports intérieurs, (v) le dragage des chenaux navigables et l'acquisition d'équipements de transport fluvial adaptés ainsi que la construction de quais et ports fluviaux et, (vi) le développement des voies urbaines.

- **Dans le secteur du Genre/autonomisation des femmes**, des progrès ont été réalisés. Cependant des efforts restent à faire pour améliorer davantage la situation. Le Gouvernement prévoit une série d'activités pour faire évoluer ce secteur. Il s'agit notamment des campagnes de sensibilisation à la dimension genre et à son intégration dans les politiques et projets de développement, de l'insertion dans les programmes d'enseignement du primaire et du secondaire de la problématique du genre, du programme spécial d'assistance aux jeunes femmes pour leur insertion sur le marché du travail, d'appui à la participation à la vie politique (par exemple aux femmes candidates aux fonctions électives ainsi qu'aux élues), de la mise en place de « lignes vertes » de secours aux femmes violentées, d'attribution de logements sociaux aux femmes en détresse, du renforcement des capacités des femmes (formation initiale et professionnelle), du soutien au programme de l'entrepreneuriat des femmes, etc.

Pour renforcer la synergie et l'efficacité du programme global de développement économique et social du Mali, le Plan décennal de réalisation des OMD est pris en compte dans le processus opérationnel de mise en oeuvre des actions de développement, tant au niveau des ministères sectoriels directement concernés par les OMD qu'à celui des départements transversaux. Cela passe nécessairement par certaines mesures d'accompagnement comme :

- la prise en compte, dans les politiques et stratégies sectorielles, d'objectifs et cibles de moyen et long termes concourant à l'atteinte des OMD ;
- l'élaboration des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans tous les secteurs concernés par les OMD ;
- la prise en compte des besoins en financements additionnels liés à l'atteinte des OMD dans le cadrage macroéconomique et dans le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) et les CDMT ;
- la mise en place d'un système d'information permettant de renseigner les indicateurs de suivi-évaluation du CSCR et des OMD, retenus dans le Cadre de Référence et Support méthodologique Minimum Commun OMD-CSCR du Mali (CRESMIC Mali) ;
- le renforcement des capacités des acteurs de développement, en particulier ceux directement impliqués dans la mise en oeuvre des OMD ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'une intense campagne de plaidoyer et de communication pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du Plan Décennal pour l'atteinte des OMD au Mali à l'horizon 2015.

Les résultats par secteur montrent que l'éducation de base (28%), la santé (21%), l'agriculture/lutte contre la faim (17%) et l'énergie (16%) absorbent la plus grande partie des ressources nécessaires pour assurer l'atteinte des OMD. Les infrastructures/transports (9%) et l'eau/assainissement (8%) représentent le deuxième groupe d'investissement important en matière de coût. Les besoins de ce groupe sont plus liés aux infrastructures qu'aux ressources humaines. Le genre représente 1% du total des besoins de ressources estimées nécessaires pour l'atteinte des OMD en 2015.

L'approche de réalisation des OMD au Mali sera participative et solidaire. La stratégie globale de financement a retenu trois catégories d'acteurs contributeurs : (i) les ménages/bénéficiaires qui participeront en moyenne annuelle à hauteur de 23% du coût global, (ii) l'Etat qui apportera sur ressources propres 32% des financements et, (iii) les partenaires au développement qui seront sollicités (sous forme de prêts ou de dons) à hauteur de 45% du coût global.

2.2.2. L'Initiative de localisation des OMD dans 166 Communes du Mali

Pour mettre de son côté toutes les chances d'atteindre les OMD en 2015, le Gouvernement a initié un projet novateur de localisation des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables aux crises alimentaires. Ces communes, qui regroupent 2855 villages à travers le Mali et qui comptent plus de 2 millions d'individus, pourraient faire de la réalisation des OMD un idéal de développement à la base, dans l'esprit de la politique nationale de décentralisation. Compte tenu de l'intérêt de cette initiative novatrice, le Gouvernement du Mali a jugé utile de la porter plus spécialement à l'attention de ses partenaires.

Cette initiative s'inscrit dans l'esprit du Programme de Développement Economique et Social (PDES) du Président de la République. Elle est en parfaite conformité avec le CSCR, les objectifs du millénaire, le processus de décentralisation et de développement à la base et les grands principes de la Déclaration de Paris. Elle paraît devoir permettre de relever le défi du retard accusé dans la réalisation des OMD. En outre, dans la mesure où toutes les communes des régions de Tombouctou, Gao et Kidal sont concernées, elle devrait contribuer qualitativement à la réduction de la pauvreté et à la consolidation de la paix et de la sécurité au Nord-Mali. Elle pourrait accélérer la mise en œuvre et la dynamique d'appropriation des OMD par les populations bénéficiaires.

Approche concrète, spatiale et transsectorielle, l'Initiative sera exécutée selon les systèmes et procédures du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), programme national spatial intégré au CSCR. Les actions du PNSA sont exécutées dans le souci de justice sociale, tout en prêtant une attention particulière aux moyens d'existence des femmes et des ménages ruraux pauvres. Elle pourrait également s'appuyer sur l'expérience des villages du millénaire au fur et à mesure du développement positif de cette expérience.

La programmation des actions à conduire par village, durant les cinq années de l'initiative, se fera à travers le cadre communal qui constitue l'unité de base de la planification du développement au Mali. Les acteurs de l'initiative seront les exploitants. Les organisations professionnelles ou communautés villageoises exprimeront leurs besoins et leurs priorités à la commune pour les intégrer au plan de développement économique et social local.

Le besoin de financement de l'initiative s'élève à 775 milliards de FCFA (1,550 milliard de dollars américains).

2.3. Le système de suivi du CSCR et du Plan décennal de réalisation des OMD

Les mécanismes institutionnels du CSCR-OMD comprennent notamment : (i) un Comité d'Orientation, (ii) une Commission Mixte Mali-Partenaires au développement, (iii) un Comité National de Pilotage, (iv) un Secrétariat Technique, (v) des groupes de travail, et (vi) les comités régionaux et locaux CSCR.

Pour renforcer ces mécanismes de coordination et de suivi-évaluation, le Gouvernement a décidé de renforcer le système statistique national par l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur statistique.

Le Schéma Directeur Statistique³ (SDS) 2006-2010 vise à rendre le système statistique national durablement capable de produire des informations statistiques nécessaires à la formulation et au suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement, notamment le CSCR et le Plan de réalisation des OMD. Il s'articule autour de cinq (5) objectifs stratégiques :

3 Pour le détail du financement, consulter le Site Web de la Table Ronde : <http://www.tablerondemali2008.org>

- la production de statistiques nécessaires dans le respect des normes de qualité définies ;
- le partage de l'information statistique par sa valorisation et sa diffusion selon des vecteurs appropriés pour garantir une meilleure accessibilité ;
- le renforcement du Système statistique national au plan institutionnel ;
- l'élaboration et la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines ;
- l'élaboration et la mise en place d'une politique rationnelle de financement du Système statistique national.

Pour atteindre ces objectifs, il est envisagé, entre autres activités importantes :

- l'élaboration de manuels de procédures de traitement et de gestion des statistiques administratives et des opérations statistiques sectorielles courantes et spéciales ;
- la mise en place de systèmes d'information dans divers domaines (économique, social, agropastoral, environnemental, genre, etc.) ;
- la création de bibliothèques numériques fonctionnelles au sein de chaque structure de production statistique ;
- le renforcement des capacités des services de documentation dans les structures de production statistique ;
- l'encadrement technique des structures sectorielles de statistiques.

La maîtrise d'ouvrage du SDS est assurée par le Comité de Coordination Statistique et Informatique (CCSI) qui assure le suivi de la mise en œuvre à travers son Secrétariat permanent et les structures d'exécution qui sont, chacune dans son domaine de compétence, appuyées par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique à travers quatre sous-comités de travail et des comités régionaux de planification du développement.

A cette date, le Schéma Directeur Statistique a été largement diffusé auprès des acteurs du Système Statistique National et des partenaires au développement du Mali. A la demande de certains partenaires, le plan d'action du SDS a été révisé, en le détaillant le plus possible pour permettre une meilleure lisibilité. Ce plan d'action révisé a fait ressortir un besoin de financement de 18,9 milliards de FCFA (37,8 millions de dollars). Compte tenu du rôle fondamental de l'instrument de l'information statistique dans le processus de développement économique et social, le Gouvernement est décidé à le mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

III. LES BESOINS DE FINANCEMENT ET LE ROLE DES PARTENAIRES

3.1. Le plan de financement du CSCRP et du Plan décennal des OMD 2008-2012⁴

Dans un souci de cohérence, de concordance et de lisibilité des coûts et dépenses, il a été fait une jonction entre tous les plans de financement (CSCRP, OMD, PDES) pour les mêmes secteurs concernés, du moins pendant la tranche quinquennale 2008-2012.

Cet exercice de consolidation a abouti à un montant global de 8 676 milliards de FCFA (17,772 milliards de dollars américains)⁵ pour la mise en œuvre du plan global de financement des OMD, du CSCRP, et du PDES du Président de la République sur la période 2008-2012, soit un besoin annuel moyen de 1 735 milliards de FCFA (3,470 milliards de dollars). Ce montant global inclut l'ensemble des besoins et politiques présentés ci-dessus, y compris les politiques additionnelles d'accélération de la croissance, d'atteinte des OMD et de localisation des OMD dans 166 communes.

⁴ Pour le détail du financement, consulter le Site Web de la Table Ronde : <http://www.tablerondemali2008.org>

⁵ Au taux de 1 \$ = 500 FCFA.

Sur ce montant global, 5 865 milliards de FCFA (11, 730 milliards de dollars) sont déjà acquis. La somme de 2 810 milliards de FCFA (5,620 milliards de dollars) reste à rechercher pour couvrir tous les besoins de financement liés aux OMD, au CSCRП et au PDES sur la période 2008-2012.

L'État prendra en charge **388,778 milliards de FCFA** (777,5 millions de dollars), soit 14 % du financement restant à couvrir.

Les bénéficiaires (ménages, communautés, etc.) apporteront **352,0 milliards de FCFA** (704,0 millions de dollars), soit 13 %.

Le reste, soit **2.069.863 milliards de FCFA** (4,13 milliards de dollars), soit 74 %, est à rechercher, notamment auprès de la communauté des bailleurs de fonds.

La répartition du coût global du CSCRП se présente comme suit :

- **AXE I (Développement des infrastructures et des secteurs productifs)** : 45% soit 3 863,516 milliards FCFA (7,727 milliards de dollars) ;
- **AXE II (Poursuite et consolidation des réformes structurelles)** : 23% soit 2 003,507 milliards FCFA (4, 007 milliards de dollars) ;
- **AXE III (Renforcement du secteur social)** : 32% soit 2 809,359 milliards FCFA (5,618 milliards de dollars).

3.2. Les perspectives de financement

Convaincu de la nécessité d'accélérer la croissance et la progression vers les OMD, le Gouvernement du Mali est résolu à déployer un ensemble de mesures à cet effet. Mais la mise en œuvre de celles-ci dépendra de la disponibilité de ressources additionnelles à cette fin.

L'envergure du plan de financement du CSCRП-OMD et son impact positif sur le bien-être des populations, la performance des institutions, la paix sociale, la sécurité, le processus démocratique, la bonne gouvernance et le développement durable, requièrent nécessairement le concours de la communauté internationale.

Les OMD ont projeté une vision commune pour évoluer « **vers un monde meilleur d'ici 2015** ».

A Monterrey, la communauté de développement international a dégagé un consensus général sur la nécessité de mobiliser davantage de ressources financières pour créer les conditions d'un développement durable à travers le monde. A Paris, elle a énoncé, à travers la Déclaration de Paris, la démarche pour harmoniser les politiques et procédures. A Gleneagles, les pays les plus riches se sont engagés à doubler l'aide au continent africain d'ici 2010 afin de lui permettre de résorber une partie de son retard économique et social.

En conformité avec les engagements pris par la communauté internationale, il paraît aujourd'hui vital que le Mali puisse bénéficier d'un accroissement important de l'aide qu'il reçoit, en particulier sous la forme d'appuis budgétaires.

En soutenant le Gouvernement dans ses efforts de réalisation de son programme global de développement, les partenaires techniques et financiers contribueront à l'édification d'une nation malienne démocratique et prospère.

CONCLUSION

Le Mali a entrepris depuis plusieurs années des réformes parfois audacieuses pour renforcer la bonne gouvernance, maximiser la bonne gestion et la transparence. Il dispose aujourd'hui des politiques et stratégies susceptibles de le placer définitivement sur une rampe de croissance forte et soutenue capable de réduire significativement la pauvreté.

Ces trois dernières années, le pays a enregistré des résultats appréciables, qui lui ont permis de bénéficier de la confiance et du soutien de ses partenaires techniques et financiers. Les prochaines années s'annoncent positives. Les perspectives d'une croissance mondiale forte et d'une appréciation des termes de l'échange, alliées à une réduction du service de la dette malienne, constituent un environnement extérieur particulièrement favorable pour le pays.

Le Gouvernement profitera de cette conjoncture pour consolider les réformes structurelles en cours et faire un saut qualitatif vers un nouveau sentier de croissance, de manière à progresser irréversiblement vers la réalisation des OMD.

Dans cette optique, le Gouvernement a déjà identifié de nouvelles sources de croissance, qui seront judicieusement exploitées. La croissance sera forte et durablement soutenue. Les fruits de cette croissance seront équitablement répartis et la pauvreté sera notablement réduite. Les populations bénéficieront des services nécessaires à leur bien-être, au premier rang desquels l'eau potable, les services de santé et d'éducation.

Les infrastructures publiques seront renforcées et diversifiées, notamment au niveau de l'énergie et des transports. L'environnement des affaires sera amélioré afin de promouvoir l'investissement, générer de la richesse, créer des emplois et réduire le chômage. Dans le même temps, les structures de l'Etat seront recentrées sur les fonctions régaliennes, renforcées et rendues plus performantes.

Pour la réalisation des objectifs ambitieux du CSCR, du PDES et des OMD, le Mali compte avant tout sur ses propres efforts. Mais, il sait pouvoir aussi compter sur le soutien de ses partenaires parce que les efforts de réalisation du CSCR et des OMD imposent une responsabilité partagée, une implication du Gouvernement du Mali, du peuple malien et de la communauté internationale.

L'élan de solidarité internationale attendu correspondrait, somme toute, à un doublement de l'aide publique au développement qui serait conforme aux engagements de la communauté internationale et permettrait au Mali et à ses partenaires de cheminer ensemble, dans un élan solidaire, vers l'avènement d'« un monde meilleur pour tous à l'horizon 2015 ».

ANNEXES

**ANNONCES DE CONTRIBUTIONS LORS DE LA TABLE RONDE DE GENEVE 2004
ET DECAISSEMENTS EFFECTUES**

Bailleurs	Montants en millions	Monnaie	Montant en millions de \$	Montant en millions de F CFA	Décaissements depuis 2004 en millions de F CFA	
					Dons	Prêts
ACBF	8	\$	8	4 219,112	3 700,000	
Allemagne	70,7	€	87,93666	46 376,82718	37 400,000	
BAD	102,3	UC	143,22	75 532,65258		26 800,000
Banque Mondiale	400	\$	400	210 955,6	450 000,000	0,143 460
BEI	56	€	69,6528	36 734,12054	29 600,000	
Belgique	14952	FCFA	28,37191651	14 963,03668	2 623,828	
BID	269,4	\$	269,4	142 078,5966	2 761,287	0,017 672
BOAD	75000	FCFA	142,3149905	75 055,36053		0,018 315
Canada	134	\$c	100	52 738,9	6 155,467	
Commission Euro	352,4	€	438,31512	231 162,5728	66 100,000	
FIDA	15	\$	15	7910,835		0,015 016
Fonds Koweïtien	34,3	\$	34,3	18 089,4427		0,009 657
Fonds Saoudien	23,3	\$	23,3	12 288,1637		0,031 363
France	198	€	246,2724	129 881,3548	18 300,000	
Italie	5	€	6,219	3 279,832191	2 100,000	
Japon	8330	yen	76,42201835	40 304,13183	27 900,000	
Luxembourg	15	€	18,657	9 839,496573	7 800,000	
Norvège	22,5	\$	22,5	11 866,2525	8 300,000	
OMS	12	\$	12	6 328,668	5 400,000	
Pays-Bas	90,7	€	112,81266	59 496,15594	55 600,000	0,003 390
Suède	415	SEK	56,00539811	29 536,6309	31 896,065	43 384,490 800
USA	107,9	\$	107,9	56 905,2731	51 500,000	
TOTAL			2418,599963	1 275 543,016	807 136, 647	43 384,729 673